

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **16 Juillet 2020 - 19h**

N°66/2020

Date de convocation : 11/07/2020

Conseillers en exercice : **33**

Présents : **32**

Votants : **32**

Président : **Jacques DALEX**

Secrétaire de séance : **Michèle DOMENGE-CHENAL**

Objet : ELECTION DES VICES-PRESIDENT(E)S

MEMBRE(S) PRESENT(S) :

Philippe PRUD'HOMME
André BRUNET
Marc PAGET
Éric PONTTHIEU
Michel COUTIN
Lucie LITTOZ
Marc MILLET-URSIN
Monique PETIT

Philippe CHAPPET
Margaret GOURDIN
Jacques DALEX
Jeannie TREMBLAY-GUETTET
Claude GAILLARD
Martine BRASSOUD
Georges VIGNIER
Christine DUMONT-THIOLLIERE

Philippe STRAPPAZZON
Marc BRACHET
Anne-Marie BERNARD
Julie DENAMBRIDE
David DUNAND-CHATELLET
Sophie FERNANDEZ
Julien PORTIER
Florence GONZALES

Charline MAURICE
Michèle DOMENGE-CHENAL
Hervé BOURNE
Sébastien SCHERMA
Michel LUCIANI

MEMBRE(S) EXCUSE(S) :

François MORISSE
pouvoir à C. MAURICE

Stéphanie JOSSERAND
pouvoir à H. BOURNE

Laure LEMBERT pouvoir
à S. SCHERMA

Michèle LUTZ

EXPOSE

M. Jacques DALEX, Président de la Communauté de Communes des Sources du lac d'Annecy, invite l'assemblée à procéder à l'élection des Vice-présidents à scrutin secret et à la majorité absolue. Il rappelle que par délibération N°65/2020 le conseil communautaire en sa séance de ce même jour a fixé à **5** le nombre de vice-présidents.

Afin de procéder aux opérations de vote, deux assesseurs sont nommés :

- M. Julien PORTIER
- Mme Lucie LITTOZ

Monsieur le président propose les candidatures de :

1 ^{er} Vice-président	CHAPPET Philippe
2 ^{ème} Vice-présidente	TREMBLAY-GUETTET Jeannie
3 ^{ème} Vice-président	PRUD'HOMME Philippe
4 ^{ème} Vice-président	BOURNE Hervé
5 ^{ème} Vice-président	SCHERMA Sébastien

Aucune autre candidature n'est constatée.

Il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret étant ici précisé que les suffrages seront décomptés nominativement.

Le dépouillement a donné le résultat suivant :

1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Ont obtenu :

- | | |
|----------------------------|---------|
| - CHAPPET Philippe | 32 Voix |
| - TREMBLAY-GUETTET Jeannie | 27 Voix |
| - PRUD'HOMME Philippe | 32 Voix |
| - BOURNE Hervé | 17 voix |
| - SCHERMA Sébastien | 32 Voix |

Les 5 vice-présidents ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, sont proclamés :

- | | |
|----------------------------|----------------------------------|
| - CHAPPET Philippe | 1 ^{er} Vice-président |
| - TREMBLAY-GUETTET Jeannie | 2 ^{ème} Vice-présidente |
| - PRUD'HOMME Philippe | 3 ^{ème} Vice-président |
| - BOURNE Hervé | 4 ^{ème} Vice-président |
| - SCHERMA Sébastien | 5 ^{ème} Vice-président |

FAVERGES, le 20/07/2020

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le :

Copie(s) interne(s) :
- Tous services



Le Président,
M. Jacques DALEX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.